

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018

L'An deux mille dix huit

Le Vingt-Sept Février, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2018

PRESENTS : FROMENT R., ROBIN A., FAUCHER M., MAROUSSIE G., GROLEAU D., BOBINEAU P., MASSIOT J., BOURNEL P., ARCHAMBAUD M.

ABSENTS : CHARLE L., SEGUI. H (excusés)

Pouvoir de Mr CHARLÉ Laurent à Mr FROMENT R.

Pouvoir de Mme SEGUI Hélène à Mr MASSIOT Joel

Secrétaire de séance : Mme ARCHAMBAUD Monia

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 19 Janvier 2018
- Rénovation Mairie
- Bail de la Boulangerie
- Recours contentieux, Etat de reconnaissance de catastrophe naturelle, année 2016
- Demande de reconnaissance de l'Etat de reconnaissance de l'Etat de catastrophe Naturelle, année 2017
- Demande de Subvention ADMR
- Contribution SDIS de Vendée
- Cotisation 2018, Association des Maires et Présidents des Maires de Vendée
- Adhésion 2018, Association des Maires Ruraux de France
- Adhésion Aligatore 2018
- Adhésion Actif emploi 2018
- Mise à Disposition de personnel par l'Association Actif Emploi
- Paiement AREAS, Assurance Tracteur John Deer
- Travaux Eglise Communale
- Travaux Mise en sécurité Ecole Publique, salle de classe au 1^{er} étage
- Travaux Garderie péri-scolaire, Eclairage extérieur
- Travaux au logement communal, 27, Rue de L'Eglise
- Mise en sécurité RD 25, déclaration de sous-traitance entreprises Signalisation 85 et CAJEV
- Demande location Salle des Fêtes dans le cadre d'une activité professionnelle
- convention Sydev, programme annuel de rénovation de l'éclairage public
- Convention Adhésion au service commune intercommunal des autorisations d'urbanisme
- Renouvellement convention minibus de la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral

- **Demande gratuité salle des fêtes, Amicale Laïque et Comité des Fêtes**
- **Motion développement raisonné de l'Eolien terrestre en Vendée**
- **Motion Voie rapide Fontenay Le Comte/Rochefort**
- **Lettre d'information des géomètres du cadastre de Vendée**
- **Questions diverses**

Précèdent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal,

- Donne l'autorisation au Maire de contacter diverses entreprises pour les études préliminaires de rénovation de la Mairie,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le Bail commercial de la boulangerie ainsi que le bail Habitation avec une gratuité de 3 mois pour le loyer d'habitation (350.00 €/mois) et 1 an pour le loyer commercial (375.00 € HT/mois) à compter du 1^{er} Mars 2018
- Décide de contester devant le Tribunal Administratif, le refus de reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle de la Commune de l'année 2016
- S'accorde pour mandater le Cabinet ATLANTIC-JURIS, représenté par Me Grégoire TERTRAIS, Avocat associé, spécialiste en Droit public, pour assister et représenter la Commune dans ce dossier
- Demande la reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle de la commune pour l'année 2017
- Accepte de verser une aide financière à l'ADMR de Chaillé-les-Marais d'un montant de 2 162.00 €
- Accepte de verser au SDIS la Contribution annuelle de 8 554.72 euros
- Accepte de mandater les adhésions et cotisations suivantes :
 - Adhésion à l'Association Aligatore : 20.00 €
 - Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France : 75 €
 - Cotisation à l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée : 255.36 €
 - Cotisation à L'Association des Maires de Vendée : 145.10 €
 - Adhésion Actif Emploi : 50.00 €
- Autorise Monsieur Le Maire à faire appel à l'association Actif Emploi, afin d'assurer un service de remplacement du personnel communal
- Autorise Monsieur Le Maire à régler la cotisation d'assurance du tracteur tondeuse à areas d'un montant de 310.00 €
- Accepte les travaux d'installation d'une gouttière à l'Eglise, côté Sud d'un montant de 1 815.00 € HT
- Accepte le supplément de travaux pour la mise en sécurité de l'Ecole Publique et la garderie pour un montant de 850.02 € HT
- Accepte les travaux de mise aux normes électriques au logement communal situé au 27, Rue de l'Eglise pour un montant de 853.83 € HT
- Accepte les sous-traitances du marché aménagement de la sécurité sur la RD 25
- Refuse la location de la Salle des Fêtes à But lucratif et hebdomadaire
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le Sydev pour les travaux de maintenance de l'Eclairage Public (enveloppe de 1 500.00 €)

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative au service commun du droit des sols de la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral
- Accepte le renouvellement de la convention Minibus de la CCSVL
- Accepte la gratuité de la grande salle à l'occasion du Défilé du Carnaval et du Kid's Broc
- Accepte la gratuité de la Grande Salle à l' Association des CATM (manifestation du 4 Mars)
- Vote par 8 Voix pour et 3 abstentions la motion pour l'éolien terrestre en Vendée
- Refuse la Motion pour la création d'une Voie rapide Fontenay Le Comte/Rochefort
- Questions diverses

Levée de séance 22 H 30